

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-17803 / 102048
Sedirep SA, 1227 Carouge GE
*) nettoyage et dégraissage industriel des installations de ventilation (restaurant, hôtel, industrie). Travaux sur tout le territoire Suisse.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)
- 11-17808 / 100408
Swissprinters Lausanne SA, 1020 Renens VD
rotatives, presses à feuilles grand format, chaîne de finitions (brochage-expédition), prépresse.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
105 H, 35 F
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-17744 / 112309
Boschung Mecatronic AG, 1763 Granges-Paccot
service technique : montage et maintenance des installations/équipements chez leurs clients, sur tout le territoire Suisse.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-17745 / 112309
Boschung Mecatronic AG, 1763 Granges-Paccot
intervention lors de problèmes techniques sur les installations/équipements de leurs clients, sur tout le territoire Suisse.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 10-17513 / 100194

Schoeller Arca Systems Swiss Group Sàrl, 1680 Romont FR

Fabrication d'articles en matière plastique.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

16 H

01.02.2011–31.01.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

15 février 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail